

Certificat de formation de personne compétente en radioprotection - niveau 1

RS2112 · RS · Publiée

L'essentiel

Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La personne compétente en radioprotection est un préventeur qui intervient comme conseil de l'employeur sur l'ensemble des questions relatives à la radioprotection. Elle agit sous la responsabilité de l'employeur, qui est tenu d'en désigner une ou plusieurs dès lors que la présence, la manipulation, l'utilisation ou le stockage d'une source de rayonnements ionisants entraîne un risque d'exposition pour les travailleurs.

Elle exerce les missions qui lui sont confiées dans le niveau (1, 2 ou 3), le ou les secteurs et les options précisés sur son certificat.

Pour le niveau 1, trois secteurs d'activité sont définis :

? le secteur « médical », regroupant les activités nucléaires médicales à visée diagnostique ou thérapeutique, les activités de médecine préventive, de médecine bucco-dentaire, de biologie médicale, de médecine vétérinaire, les examens médico-légaux, ainsi que les activités de recherche associées à ce secteur ;

? le secteur « transport de substances radioactives » ;

? le secteur « industrie » regroupant les activités conduites dans les établissements définis aux articles R. 4451-1 et R. 4451-2 y compris les activités de recherche associées ne relevant pas des secteurs « médical » et « transport de substances radioactives » .

Le certificat vise :

a) Les activités soumises à déclaration au titre de l'article R. 1333-19 du code de la santé publique , à l'exception de la radiologie interventionnelle ;

b) Les activités mettant en œuvre moins de dix sources radioactives scellées de catégorie 5 mentionnées par le guide de sûreté n° RS-G-1.9 de l'Agence internationale de l'énergie atomique ou des appareils en contenant ;

c) Les activités de transport de colis de substances radioactives de type excepté, telles que définies par l'arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres ;

d) Les activités exposant au radon d'origine géologique mentionnées à l'article R. 4451-136 du code du travail et les activités à bord d'aéronef en vol mentionnées à l'article R. 4451-140 du code du travail lorsque les dispositions de l'article R. 4451-143 du code du travail

y affèrent s'appliquent ;

e) Les activités réalisées par des salariés d'entreprises de travail temporaire au sein d'établissements relevant des dispositions des articles R. 4451-1 et R. 4451-2.

Le certificat valide les compétences acquises par le candidat au cours d'une formation obligatoire, pour lui permettre d'assurer les missions de personne compétente en radioprotection (PCR).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le candidat doit connaître et mettre en œuvre les principes de radioprotection adaptés aux activités nucléaires pour lesquelles il assure ses missions ainsi qu'appliquer les dispositions prévues par la réglementation. Il doit être en mesure d'identifier et de comprendre le risque, d'en mesurer les conséquences et de savoir le maîtriser.

Savoir à moduler selon les acquis des stagiaires

La maîtrise des principales missions de la personne compétente en radioprotection repose sur la parfaite

connaissance des éléments théoriques:

a) Expliquer les notions théoriques relatives :

? aux rayonnements ionisants et effets biologiques;

? à la radioprotection des travailleurs.

b) Expliquer l'environnement administratif, technique et réglementaire lié à la radioprotection.

c) Citer les différents acteurs de la prévention avec lesquels la personne compétente en radioprotection est susceptible d'interagir.

Savoir-faire à moduler selon secteurs d'activités

Etre en mesure d'appuyer l'employeur dans les actions suivantes :

? réaliser une évaluation des risques ;

? définir et délimiter les zones réglementées ;

? réaliser une analyse de poste ;

? appliquer le principe d'optimisation ;

? définir les objectifs de dose des travailleurs ;

? recueillir les éléments nécessaires à l'établissement de la fiche et de l'attestation d'exposition ;

? définir, mettre en place et exploiter la surveillance dosimétrique individuelle et d'ambiance ;

? effectuer des calculs de débit de dose et de protection ;

? mettre en œuvre les mesures particulières en cas de coactivité (plan de prévention ou programme de protection radiologique pour les transports...) ;

? identifier et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle sur la base d'une procédure préétablie.

Savoir-être

Participer à l'élaboration de la formation et à l'information des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants.

Faire preuve d'autonomie en matière de radioprotection.

Echanger avec l'ensemble des acteurs pertinents en particulier dans le cas d'intervention d'autres entreprises.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Bac scientifique ou technologique

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire

<http://www.irsn.fr/FR/connaissances/Sante/radioprotection/radioprotection-travailleurs/PCR/Pages/sommaire.aspx#.VrSW1VJnNF0>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2112/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation 2

Parcours menés à terme 2

Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	222
Montant total engagé	206 170 €
Coût moyen par dossier	929 €
Durée moyenne	22 h
Période	01/2020 – 01/2022
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	3 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.